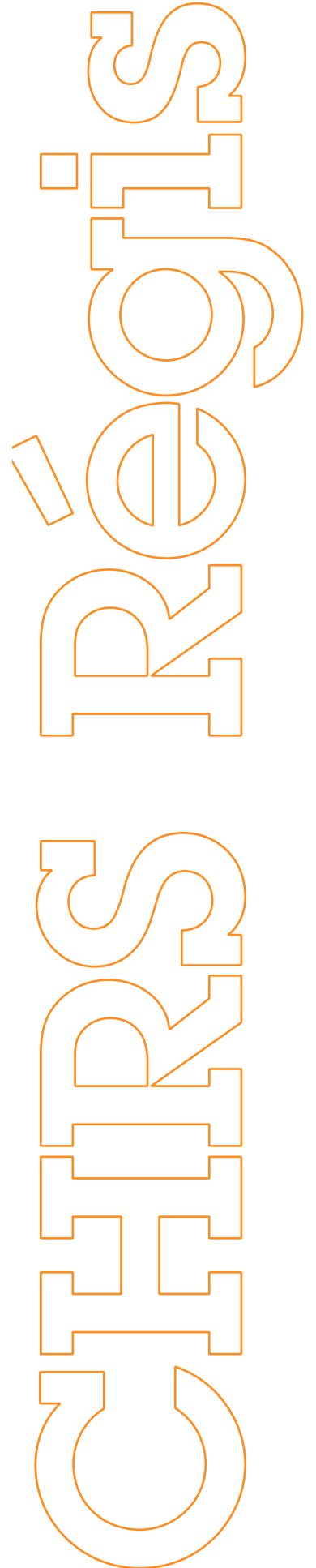


2025



1.	Présentation du service.....	3
2.	2025 dans les grandes lignes.....	4
2.1.	Faits marquants.....	4
2.2.	Ressources humaines.....	5
2.3.	Évaluation / démarche qualité.....	5
3.	Le public accompagné.....	6
3.1.	Les nuitées.....	6
3.2.	Typologie des personnes accompagnées en 2025.....	7
3.2.1.	Sexe / âge (cumul sur l'année).....	7
3.2.2.	Composition des ménages accueillis.....	7
3.2.3.	Nationalité des personnes accompagnées.....	7
3.2.4.	Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif.....	7
3.2.5.	Ressources des personnes accompagnées en 2025.....	8
4.	L'accompagnement.....	8
4.1.	Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement.....	8
4.2.	Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre.....	9
4.2.1.	Orientations des entrées effectuées.....	10
4.3.	L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle.....	10
4.4.	Actions collectives.....	12
4.5.	Les sorties.....	14
4.5.1.	Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes).....	14
4.5.2.	Les orientations des personnes sorties.....	14
4.6.	Évolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant du dispositif.....	14
4.6.1.	Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2025.....	14
4.6.2.	Durée de séjour des personnes sorties en 2025.....	15
5.	Partenaires spécifiques et financiers.....	15
6.	Paroles du terrain.....	16
7.	Conclusion et perspectives.....	17

1. Présentation du service

Etablissement	CHRS REGIS
Adresse	53, rue Dubois Crancé 69600 OULLINS
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	04.78.50.16.05
Email	siege@alynea.org
Nom du directeur – Général	Philippe IMBERT
Pôle de rattachement	Pôle Familles Enfants
Nom du directeur de pôle	Etienne PRIME
Nom de la cheffe de service	Elsa PENOT
N° finess	690791157
Type d'établissement	CHRS
Convention collective	Nexem
Date de création de la structure	1973

Le CHRS RÉGIS a pour objet d'offrir des possibilités d'hébergement en appartement diffus du T2 au T6 dans l'agglomération lyonnaise.

Le dispositif repose sur le postulat qu'offrir un cadre d'habitat "ordinaire" est un puissant levier d'insertion et de stabilisation pour des personnes faisant face à des difficultés socio-économiques, de santé etc. Il défend une approche visant à faciliter l'intégration et l'ancrage des personnes dans leur cadre de vie, mais aussi d'accompagner l'environnement des personnes pour que chacun trouve sa place.

Chiffres clefs 2025	
Capacité d'accueil	200 places dont 141 en CHRS insertion et 59 places IML
Typologie d'accueil	Appartements diffus du T2 au T5
Public cible	Familles
Orientation	MVS
Nbre de personnes accompagnées	253
Nbre d'admission	50
Nbre de sorties – et motif.	54 dont : - 24 personnes en glissement de bail - 14 personnes accès en logement social - 8 personnes en fin de prise en charge - 8 personnes avec solution individuelle
Taux d'occupation	CHRS : 82,56% IML : 134,44%
Nbre de personnes accompagnées par 1 CIP	38
Financiers	DDETS

Durée moyenne de séjour au 31.12.2025	CHRS : 30.2 mois IML : 30.5 mois
Durée moyenne de séjour des personnes sorties	39,8mois
Nbre d'ETP au 31.12.2025	7.3

2. 2025 dans les grandes lignes

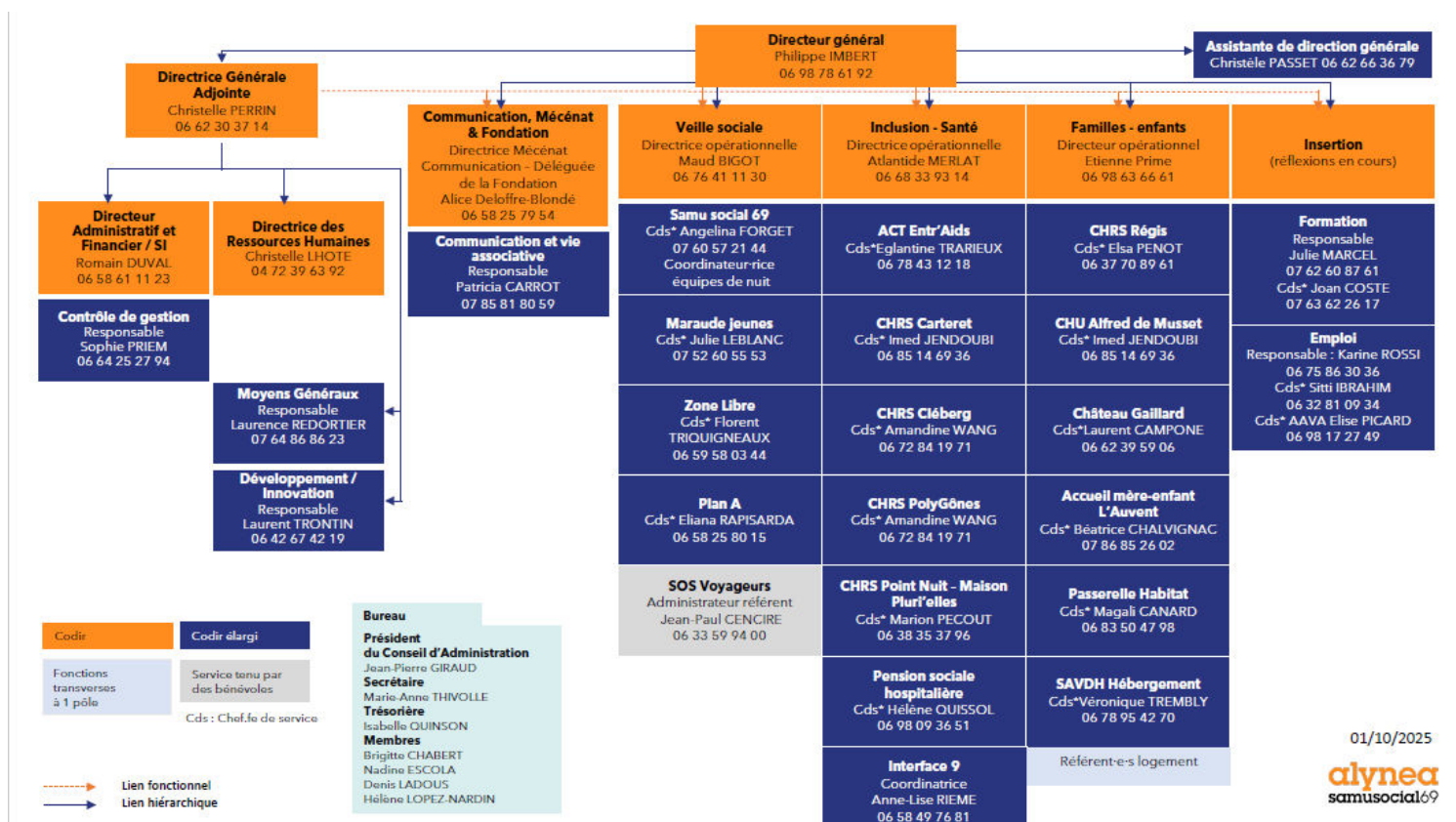
Cette année a été marquée par une réorganisation du Pôle Diffus.

Aujourd'hui nommé le Pôle Familles Enfants, il est composé de plusieurs services :

- SAVDH Hébergement
- Accueil mère-enfant, l'Auvent
- Passerelle Habitat
- CHU Alfred de Musset
- Château Gaillard
- CHRS REGIS

2.1. Faits marquants

Nouvel organigramme de l'association :



2.2. Ressources humaines

Fonctions	ETP au 31/12/2025	ETP inscrit au CPOM
Chef de service	1	1
Intervenant social	3,9	4
Conseiller Technique Logement	1	1
Conseillère en insertion socio-professionnelle	1,4	1,6
Référent Logement	0,5	0,5
Total	7,8	8,1

2.3. Évaluation / démarche qualité

La démarche qualité du CHRS REGIS vise à garantir un accompagnement individualisé et cohérent des familles en logement diffus. Elle repose sur la formalisation des pratiques (Projets Personnalisés d'Accompagnement, outils de suivi), l'implication des usagers et l'évaluation régulière des actions menées.

Dans une logique d'amélioration continue, le CHRS REGIS a eu une évaluation externe en 2024. Celle-ci a émis des recommandations afin d'améliorer le service rendu aux usagers. A la suite desquelles, un plan d'action a été mis en place.

Suivi Evaluation – CHRS Régis (service Régis, Polygones et SAVDH hébergement)

Référence Synaé :

Plan d'actions correctives – Critères impératifs

Critère	Éléments d'évaluation	Cotation obtenue	Actions correctives	Pilote de l'action	Echéance	Livrables
3.11.1	L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence.	4	Rédaction d'une procédure Mise en place d'un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence	CDS/DO	1 an	Procédure rédigée et utilisée Plan de prévention ou cartographie des facteurs de risques de violence et de maltraitance
	L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au regard des risques identifiés.	3				
3.11.2	L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence.	4				
	L'ESSMS met en place des actions correctives.	4				
3.12.1	L'ESSMS organise le recueil des plaintes et des réclamations.	3	Rédaction d'une procédure de recueil Créer un recueil des plaintes et réclamations accessible à chaque salarié	CDS	6 mois	Procédure rédigée et dans le cahier des procédures Fichier de recueil existant et rempli
	L'ESSMS organise le traitement des plaintes et des réclamations.	2				
3.12.2	L'ESSMS communique sur le traitement des réclamations et des plaintes auprès des parties prenantes.	1	Mise en place d'un CVS	CDS	1 an	Bilan des plaintes et réclamations Fiche action avec les étapes pour la création du CVS Premiers CR des CVS
	L'ESSMS assure un retour à la personne à l'origine de la réclamation ou de la plainte.	2				
	Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	1				
Critère	Éléments d'évaluation	Cotation obtenue	Actions correctives	Pilote de l'action	Echéance	Livrables
3.12.3	Les professionnels analysent les plaintes et les réclamations en équipe.	3	Exploitation du recueil des plaintes et réclamations mensuellement en réunion d'équipe	CDS	18 mois	CR des réunions d'équipes Logiciel métier
	Les professionnels mettent en place des actions correctives.	2				
3.13.1	L'ESSMS organise le recueil des événements indésirables.	4				
	L'ESSMS organise le traitement des événements indésirables.	4				
3.13.2	L'ESSMS communique sur les événements indésirables et leur traitement auprès des parties prenantes.	4	Mise en place d'un CVS	CDS	1 an	Bilan des EI G Fiche action avec les étapes pour la création du CVS Premiers CR des CVS
	L'ESSMS signale les événements indésirables graves aux autorités.	4				

3. Le public accompagné

L'équipe du CHRS REGIS accompagne des familles connaissant de graves difficultés et à pour mission de les aider à accéder ou recouvrer leur autonomie personnelle ou sociale, notamment en milieu ordinaire ou adapté (logement, emploi...). Chaque projet personnalisé d'accompagnement est individuel et élaboré avec la personne accueillie.

L'objectif est d'inscrire la personne dans un parcours d'insertion durable pour permettre un accès aux droits fondamentaux : santé, famille, hébergement, logement, formation, travail, culture, citoyenneté, etc. et favoriser une plus grande autonomie.

3.1. Les nuitées

Capacité (nombre de places)	CHRS			IML		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Nombre de nuitées réalisables	51465	51465	51465	21535	21535	21535
Nombre de nuitées réalisées	50312	47692	40996	23986	30301	28367
Taux d'occupation	97.6	92.7	79.7	112	140	130.4

L'année 2025 a été marquée par des difficultés à renouveler le parc locatif. La captation de nouveaux logements, ainsi que la réalisation de travaux ayant entraîné l'immobilisation prolongée de 7 appartements, n'ont pas permis l'accueil de nouvelles familles. Sur un total de 14 logements, cela représente 3 810 nuitées.

Le taux d'occupation en IML s'explique par l'adaptation du dispositif d'accueil aux parcours des familles. En effet, certaines familles hébergées en CHRS, notamment dans le cadre du dispositif CHRS glissant, peuvent bénéficier d'un passage en IML en amont du glissement de bail. Cette étape s'inscrit dans un processus d'accès progressif à l'autonomie en logement. Ainsi, 7 familles, soit 29 personnes, sont passées du CHRS à l'IML.

	CHRS +IML
Année	2025
Capacité (nombre de places)	200
Nombre de nuitées réalisables	73200
Nombre de nuitées sur la période	69363
Taux d'occupation	94,76%

3.2. Typologie des personnes accompagnées en 2025

3.2.1. Sexe / âge (cumul sur l'année)

Nombre de personnes (cumul sur l'année)				
Tranche d'âge	Féminin	Masculin	Total	%
- 2 ans	17	21	38	15.02
3 à 17 ans	51	63	114	45.06
18 à 24 ans	15	7	22	8.70
25 à 59 ans	49	28	77	30.42
+ 60 ans	1	1	2	0.8
Total	133	120	253	
%	52.57	47.43		

3.2.2. Composition des ménages accueillis

	CHRS			IML			TOTAL		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Couple avec enfants	23	19	24	14	5	15	37	24	39
Parent isolé	18	20	19	3	14	8	21	34	27
Isolés	2	1	1	1	1	0	3	2	1
NB TOTAL de ménages	43	10	44	18	20	23	61	60	67

3.2.3. Nationalité des personnes accompagnées

	CHRS			IML		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Française	20	17	15	6	11	16
UE	109	56	111	50	33	54
Hors UE	61	96	51	31	55	39
Total	190	169	177	87	99	109

3.2.4. Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif

	CHRS	IML
Ayant obtenu une régularisation	1	2
Bénéficiaire protection internationale majeur	6	-
Citoyen européen avec droits ouvert	13	9
Citoyen français	3	5
Demande de régularisation en cours à la préfecture	13	7
Demandeur d'asile	1	-
Régularisé avec titre de séjour de plus d'un an	5	7
Sans droit ni titre	6	2

3.2.5. Ressources des personnes accompagnées en 2025

	CHRS			IML		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Activité rémunérée	27	19	9	8	7	5
Autres ressources	6	3	-	1	-	-
Indemnité chômage	6	4	1	3	-	2
Minimas sociaux (RSA, AAH,...)	17	15	5	5	3	6
Prestations familiales	29	25	10	9	7	3
Sans ressources	5	3	6	0	10	-

4. L'accompagnement

4.1. Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement

L'accompagnement social au sein du CHRS s'inscrit dans une mission globale d'insertion et de stabilisation des parcours des personnes accueillies. Il vise à favoriser l'accès et le maintien dans le logement, l'ouverture et le maintien des droits, l'insertion professionnelle, l'accès aux soins ainsi que le renforcement de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne.

Cet accompagnement repose sur une évaluation globale de la situation de la personne, formalisée à travers un projet personnalisé d'accompagnement coconstruit.

Les professionnels interviennent de manière individualisée, en tenant compte des besoins, des ressources et du rythme de chacun. Le travail partenarial constitue également un axe central, permettant de mobiliser les dispositifs de droit commun et d'inscrire l'accompagnement dans une dynamique territoriale.

Afin de répondre aux besoins l'équipe est composée :

- 4 Intervenants sociaux
- 2 Conseillères en Insertion Socio-Professionnelle
- 1 Conseiller Technique Logement
- 1 Cheffe de service

En complément, l'équipe est soutenue par le pôle administratif, les référents logement, le service maintenance.

Les bénévoles au CHRS RÉGIS :

La présence des bénévoles constitue un appui essentiel pour développer des actions au plus près des besoins des familles accompagnées. Le CHRS REGIS s'appuie notamment sur la référente bénévole du service qui contribue à coordonner et structurer ces interventions, en lien avec l'équipe professionnelle.

Grâce à cet engagement, des actions concrètes ont pu être mises en place, telles que du soutien scolaire individualisé à domicile pour les enfants, favorisant leur réussite et leur intégration, ainsi que des accompagnements dédiés à l'apprentissage du français pour les adultes.

Ces interventions viennent en complément du suivi social, en apportant une réponse souple et adaptée aux besoins repérés. Elles participent pleinement à la démarche qualité du service, en renforçant la personnalisation de l'accompagnement, le lien de proximité et l'inclusion des familles dans leur environnement.

4.2. Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre

À la suite d'une formation dédiée au FALC (Facile à Lire et à Comprendre), l'équipe du CHRS REGIS a engagé une démarche approfondie visant à rendre ses supports d'information plus accessibles et compréhensibles pour l'ensemble des personnes accompagnées. Ce travail s'inscrit dans une volonté de favoriser l'autonomie, la participation et la bonne compréhension des droits et des obligations par les usagers.

Dans ce cadre, plusieurs documents ont été entièrement conçus ou adaptés en FALC. Ils portent notamment sur la présentation du CHRS, du dispositif CHRS BG, de l'IML, ainsi que sur le statut de locataire. Ces supports visent à expliciter de manière claire et structurée le fonctionnement des dispositifs, les étapes du parcours résidentiel, ainsi que les engagements attendus, afin de sécuriser les parcours et de renforcer l'adhésion des familles.

Par ailleurs, le livret d'accueil du service a été actualisé dans cette même logique d'accessibilité.

L'année a également été marquée par la création et le déploiement du projet personnalisé d'accompagnement. Désormais pleinement intégré aux pratiques professionnelles, cet outil est présenté lors de chaque renouvellement de contrat d'hébergement ou de sous-location. Il permet de formaliser les objectifs d'accompagnement, de valoriser les avancées et de co-construire avec les familles les étapes vers l'autonomie.

En parallèle, une démarche d'harmonisation des pratiques a été conduite en lien avec les chefs de service du pôle Familles Enfants et le directeur de pôle. Ce travail a notamment porté sur les contrats de sous-location et les contrats d'hébergement, dans un souci de cohérence, de lisibilité et de sécurisation des parcours au sein des différents dispositifs.

Enfin, la révision du règlement de fonctionnement a contribué à cette dynamique globale d'harmonisation. Elle a permis de clarifier certaines règles, d'assurer une meilleure cohérence des pratiques professionnelles et de garantir un cadre d'intervention partagé par l'ensemble des acteurs.

4.2.1. Orientations des entrées effectuées

	2023	2024	2025
SIAO	55	21	54

4.3. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

Répartition des personnes

	Femme	Homme	Total
2025	49	28	77

Tranches d'âge des personnes

Nombre de personnes (cumul sur l'année)				
Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25 ans	7	2	9	11,7
26 / 35 ans	18	10	28	36,4
36 / 45 ans	20	9	29	37,7
46 / 55 ans	4	6	10	13
> 55 ans	-	1	1	1,2
Total			77	100

Nombre de personnes en situation d'handicap

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)	2
Allocation adultes handicapés (AAH)	2
Problème de santé non reconnu RQTH	6
Total	10

Niveau de formation

Niveau de formation en France	Nombre
Illettré, analphabète, non scolarisé	46
Niveau VI (avant 3ème)	3
Niveau V (3ème, CAP, BEP)	8
Niveau IV (BAC)	2
Niveau III (BAC+2)	-
Niveau II et I (BAC+3 et plus)	-
Diplôme étranger non reconnu en France	15
Dont Niveau de formation à l'étranger	Nombre
Etude supérieure étrangère universitaire	10
Etude secondaire étrangère	-
Scolarisation étrangère < à l'âge de 10 ans	35
Scolarisation étrangère > à l'âge de 10 ans	15

Diagnostic socio professionnel	45
Redynamisation	201
Lien portenaires	429
Orientation Formation Français dont ASL	71
Orientation Autres Formations	5
Accès ou maintien aux soins en lien avec l'insertion professionnelle	8
Inscription et Maintien aux droits à France Travail et Mission locale	22
Orientation et Suivi avec JOB COACH	1
Orientation et Suivi AAVA	5

CDI	14
CDD et intérim	13
CDDI	15
Micro-entreprise	1
Formation qualifiante / alternance/autre	2
Formation de français + ASL	29
Diagnostic linguistique et savoir de base	7
Total	81

Rupture de droit et insertion

Les familles hébergées par le service Régis sont fréquemment de nationalité étrangère. Les situations administratives des personnes non ressortissantes de l'Union Européenne sont diverses : titre de séjour, autorisation provisoire de séjour, statut de réfugié ou protection subsidiaire, apatride...

Or, nous constatons que certaines personnes, pourtant en règle administrativement, subissent des ruptures de droit qui fragilisent leur insertion professionnelle et/ou leur maintien en emploi. Des retards de la Préfecture dans la délivrance des titres de séjour contraignent ainsi certaines à interrompre leur activité professionnelle pendant plusieurs mois, même lorsqu'il s'agit d'un emploi classé comme « en tension » par le gouvernement français. D'autres doivent abandonner une formation, financée par France Travail, alors même qu'ils disposent d'une promesse d'embauche en CDI et ce, pour exercer un métier, qualifié ici aussi par l'Etat, comme « en tension ».

Ces situations renforcent la précarité : suspension de revenus, fragilisation des liens sociaux et, plus largement, de l'intégration au sein de la société française - pourtant favorisée par le travail - perte de confiance et de dignité. De plus, la perte d'emploi n'ouvre pas droit aux allocations de France Travail ou de la CAF, les personnes étant temporairement considérées par ces organismes comme « sans-papiers », du fait des retards de la Préfecture.

4.4. Actions collectives

Des actions collectives ont été mises en valeur cette année, malgré l'absence d'un lieu dédié à l'organisation des temps collectifs.

L'année a commencé par un après-midi crêpes et découverte de jeux de société dans les salles de formation d'Alynea.

Deux membres de l'équipe du CHRS REGIS ont également organisé une première session d'ateliers de confection de sacs en feutrine à la suite d'une formation. Cet atelier a remporté un franc succès auprès des personnes et sera reconduit sur 2026.

Par ailleurs, des sorties en dehors de la structure ont été programmées pour les familles avec :

- Une journée à la Grande-Motte le 8 juillet où certains ont pu découvrir pour la première fois la mer !
- En août, les familles ont pu réaliser un après-midi sportif et festif au parc de Gerland.

Les enfants ont pu jouer à des jeux de plein air (ballon, frisbee, tubes à bulles,). Ils ont été dans le partage et ils ont eu plaisir à jouer ensemble. Une famille a apporté des gâteaux pour tout le monde.

- Lors des vacances de la Toussaint, certaines familles ont pu participer à la fête de la Courge organisé par le Faitout à Oullins,
- Une sortie au parc d'attraction WALIBI qui a ravi les petits et les grands !

Témoigne d'Aurélié et Doria, Intervenantes Sociales

Globalement le retour des familles sur cette journée est très positif. La plupart ont découvert la mer : "Je ne pensais pas que l'eau était salée" (S., 23 ans). "Elle est trop belle la couleur du sable !" (X., 15 ans).

Les enfants ont particulièrement profité de cette journée en faisant des châteaux de sable et ramassant des coquillages. "Je vais apporter les coquillages à la maîtresse pour montrer que je suis partie en vacances" (N., 7 ans).

Les adolescents et jeunes majeurs ont pu faire du pédalo pour la première fois. Si certains ont eu quelques appréhensions au départ, celles-ci se sont vite dissipées et les jeunes ont pu apprécier pleinement ce moment en sautant dans l'eau et en s'amusant entre eux.

Les familles expriment que la journée a été intense. Ils en gardent un très bon souvenir : " Mes filles en parlent tous les jours à la maison (Mme B., maman de 2 adolescentes", "C'était vraiment une journée magnifique" (M. D., papa d'une petite fille de 2 ans).

Plusieurs familles nous ont fait part de leur désir de repartir à la mer.



Nous remercions chaleureusement nos partenaires : le service Mécénat d'Alynea, Vacances Familles Solidarité dispositif de la CAF du Rhône ainsi que les 1^{ère} S2TMD du lycée Saint-Exupéry de Lyon qui nous ont permis de concrétiser financièrement ces projets.

4.5. Les sorties

4.5.1. Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes)

	2025	%
Besoin d'accompagnement social	27	57.4%
Difficultés d'ouverture de droits (CAF, CPAM, MDPH...)	1	2.1%
Situation économique	4	8.5%
Statut administratif	15	31.9%
Total	47	100

4.5.2. Les orientations des personnes sorties

Chez la famille / tiers	8
Logement autonome - Dont parc public - Dont parc privé	38 personnes en parc public
Rupture d'hébergement	8
Total	54

4.6. Évolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant du dispositif

4.6.1. Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2025

	CHRS			IML		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
	Nb d'hébergés	Nb d'hébergés	Nb d'hébergés	Nb d'hébergés	Nb d'hébergés	Nb d'hébergés
< 6 mois	12	3	20	13	-	5
6 - 12 mois	28	15	23	4	22	24
12 -24 mois	35	56	10	17	27	7
24-36 mois	31	29	66	13	13	40
+36 mois	38	66		33	37	
TOTAL	144	169	119	80	99	76
Durée moyenne de séjour (en mois)	27.1	31.2	30.2	25.7	30.4	30.5

4.6.2. Durée de séjour des personnes sorties en 2025

CHRS	IML
2025	2025
28,2 mois	27 mois

5. Partenaires spécifiques et financiers

La Direction départementale du travail de l'emploi et des solidarités

 Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités	Rattachée au ministère de l'intérieur et sous l'autorité du préfet de département, la DDETS contribue à la mise en œuvre des politiques suivantes : aménagement, logement ; cohésion sociale ; collectivités locales ; économie et finances ; emploi et formation professionnelle ; étrangers en France ; prévention et lutte contre la pauvreté ; travail. Financier du CHRS RÉGIS elle fixe les objectifs dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de moyen (CPOM).
---	---

La Métropole de Lyon

	La Métropole de Lyon est une collectivité territoriale créée par la fusion de la communauté urbaine de Lyon et le conseil général du Rhône sur les 59 communes qui composent le territoire du Grand Lyon. Ses missions et compétences sont variées : développement économique ; éducation, culture et loisirs ; solidarités ; cadre de vie ; gestion au quotidien ; relations internationales.
---	---

Le Groupement d'intérêt économique

	Le Groupement d'Intérêt Economique la ville autrement est composé des quatre membres que sont EMH, Rhône Saône Habitat, Fondation Aralis, SVU et ALYNEA. Il a pour objet de développer des projets d'actions innovant en termes d'habitat, d'accompagnement et de services répondant à des besoins non pourvus parmi les publics en situation d'exclusion.
---	---

La maison de la veille sociale du Rhône

	Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison de la Veille Sociale (MVS) a été initié pour constituer un service intégré d'accueil, d'orientation (SIAO) et de coordination dont l'objectif est de faciliter le parcours résidentiel des ménages sans domicile et leur retour en logement autonome. Son but est d'assurer un traitement équitable et non discriminant de la demande d'hébergement ou logement temporaire.
---	--

La Banque Alimentaire du Rhône

 Banque Alimentaire du Rhône	La Banque Alimentaire du Rhône a pour objectif « d'aider l'Homme à se restaurer » tout en luttant contre le gaspillage. Chaque mercredi du mois deux bénévoles se rendent à la banque Alimentaire du Rhône pour distribuer des denrées qui seront ensuite distribuées sur différentes structures d'Alynea-Samu Social 69. Cela permet au CHRS RÉGIS de faire des colis alimentaires aux familles sans ressources.
--	---

6. Paroles du terrain

Des situations administratives qui nécessitent un accompagnement renforcé

« Ces derniers mois, nous observons une augmentation du nombre de familles orientées par la Maison de la Veille Sociale (MVS) dont les droits au séjour sont partiellement ouverts, notamment lorsque l'un des membres du couple est engagé dans une démarche de régularisation administrative.

Cette évolution met en lumière de nouveaux besoins d'accompagnement et invite à adapter les modalités de prise en charge afin de soutenir au mieux les parcours des familles concernées.

- Les possibilités d'accompagnement vers l'insertion professionnelle demeurent limitées tant que la situation administrative n'est pas stabilisée. De même, l'accès aux formations linguistiques qualifiantes reste restreint, les personnes pouvant principalement bénéficier des ateliers sociolinguistiques proposés par les centres sociaux et les associations locales.
- L'équilibre financier des ménages peut être fragilisé, puisqu'un seul membre du couple est parfois en mesure de percevoir des ressources (activité professionnelle, prestations familiales, etc.).
- Les démarches d'accès au logement social sont également ralenties, ce qui complexifie les perspectives de sortie vers un logement autonome.
- Enfin, ces situations peuvent entraîner des répercussions sur le bien-être psychologique et familial : le sentiment d'invisibilité sociale, la dépendance administrative et économique, ainsi que les déséquilibres induits au sein du couple peuvent affecter la confiance en soi et la dynamique familiale.

Dans ce contexte, il apparaît essentiel de poursuivre et renforcer un accompagnement global, permettant de sécuriser les parcours administratifs, soutenir l'autonomie des familles et préserver les conditions favorables à leur insertion.

7. Conclusion et perspectives

L'année 2025 a été marquée par le départ de plusieurs familles accompagnées au sein des dispositifs du CHRS. Ces sorties, qu'elles soient dû à un relogement vers un logement autonome ou vers d'autres dispositifs ont entraîné un renouvellement important des familles accueillies.

Cette dynamique a nécessité une adaptation constante de l'équipe. Le renouvellement des familles accompagnées implique en effet une mobilisation importante dès l'admission. Chaque arrivée nécessite la réalisation d'une évaluation sociale approfondie afin d'identifier les besoins, les ressources et les difficultés de la famille.

Par ailleurs, l'entrée en hébergement génère de nombreuses démarches administratives et organisationnelles : inscription ou changement d'établissement scolaire pour les enfants, ouverture ou réactivation des droits (santé, prestations sociales), ainsi que la mise en place du Projet Personnalisé d'Accompagnement. L'ensemble de ces actions sollicite fortement l'équipe et requiert une grande réactivité ainsi qu'une coordination renforcée.

Perspectives

Le CHRS Régis veut **développer le pouvoir d'agir** et favoriser la participation des familles auprès d'action collective avec la poursuite du projet de tiers lieu ALY'UP. Les professionnels, bénévoles et familles continuent d'être intéressés par ce projet.

Avec le SAVDH Hébergement, le CHRS REGIS s'engage dans une démarche de structuration de la participation des usagers à travers la mise en place d'un **Conseil de la Vie Sociale** (CVS). Cette initiative vise à renforcer l'expression, l'implication et le pouvoir d'agir des personnes accueillies au sein de l'établissement. Dans cette dynamique, un partenariat est établi avec un établissement, dont l'expertise viendra soutenir la réflexion, la méthodologie et l'accompagnement du projet. Ce travail collaboratif permettra de co-construire un CVS adapté aux spécificités du CHRS, en tenant compte des besoins des familles et des enjeux institutionnels.

Le CHRS REGIS poursuivra en 2026 le développement de ses **actions collectives** visant à favoriser le lien social, la participation des familles et le renforcement de leur autonomie, en proposant des activités adaptées à leurs besoins et en valorisant leur implication.

